RAPPORT MORAL 2016

ASSEMBLEE GENERALE
22 MARS 2017

Mesdames et Messieurs,

Cher(e)s adhérent(e)s,

Les douze mois qui ont séparé cette assemblée générale ordinaire de la dernière réunion ont été particulièrement riches et intenses dans la vie de notre Fédération et nous ont conduits à amorcer un tournant important pour l'avenir. Je veux, en premier lieu, saluer l'exigence, le travail, l'esprit d'équipe des membres du conseil d'administration, des animateurs de métiers, des permanents de la Fédération qui me permettent aujourd'hui de vous présenter un bilan riche d'initiatives et d'actions et dont vous retrouverez le détail ci-après.

En préambule, je retiendrai également deux évolutions importantes qui touchent à l'avenir de nos entreprises.

Il s'agit d'abord de l'engagement pris il y a un an : celui de se donner pour les années à venir une perspective, un horizon. Lors de notre dernière AG, conscients de la nécessité de moderniser nos approches au regard des nouveaux défis qui nous font face, nous avons entrepris un travail participatif autour de la construction d'un plan de développement.

Pour associer le plus grand nombre de professionnels à cette démarche, Nauticlab.fr a été lancée. Plateforme d'intelligence collective, elle a été utilisée comme un test des propositions de la FIN mais aussi comme un espace d'échanges et de propositions. Je tiens ici à remercier les nombreux participants qui, sur la toile ou dans nos réunions « métier » ont fait grandir ce plan au long du dernier semestre 2016.

Ce plan, qui vous est présenté aujourd'hui, est un document d'orientation stratégique.

Fruit d'une démarche participative d'un an, il fixe un horizon évolutif. C'est une dynamique sans précédent pour la FIN qui a répondu à une ambition ; celle de lever tous les freins au développement de nos activités. Notre réflexion nous permet aujourd'hui de définir les actions de développement de la filière nautique française autour de cinq grands enjeux : la compétitivité, le développement des marchés, le développement durable, les territoires et les enjeux nationaux.

Notre souhait consiste à les partager avec nos partenaires mais aussi avec les décideurs publics pour qu'enfin les acteurs économiques du nautisme et de la plaisance soient reconnus durablement comme une composante active de l'économie bleue.

L'année 2016 s'est aussi achevée par une rupture.

Le 21 octobre dernier, notre Fédération a été dans l'obligation, après plusieurs mois de procédure, de mettre un terme au contrat qui la liait avec l'organisateur de ses salons. La création, en décembre dernier, de Nautic Festival SA apporte désormais à notre Fédération de nouvelles responsabilités.

Il est inutile de souligner l'importance essentielle des salons nautiques pour notre industrie. Ces derniers jouent à la fois un rôle de place de marché et de showroom et sont le premier canal de distribution. Ainsi, plus de 90% des clients passent par un salon pour acheter et/ou rencontrer les chantiers et entre 40 et 70% des ventes domestiques s'y effectuent. Ils offrent une visibilité de l'ensemble de l'offre, reflet de la diversité du secteur et sont un espace d'échanges et de rencontres pour parler de développement, innovation, avec les pratiquants et les passionnés. A l'international, les fédérations professionnelles ont la maîtrise de leurs salons car leur vitalité contribue étroitement à la bonne santé économique de leurs entreprises et de l'ensemble de la filière nationale.

Les attentes sont grandes pour la nouvelle filiale de la FIN qui se devra de développer le rayonnement des salons au plus près des attentes des exposants, anticiper les évolutions des modes de pratiques, offrir de nouvelles collaborations à différents secteurs d'activité, développer de nouveaux partenariats, y compris institutionnels et attirer de nouveaux pratiquants.

En 2017, grâce à son plan de développement, la FIN aura un cap politique. Nautic Festival SA permettra à l'industrie nautique Française une opérationnalité plus importante. Ces deux opportunités nouvelles doivent nous permettre collectivement d'améliorer le rayonnement de notre pays. Elles viennent compléter, fortifier et faire fructifier le travail quotidien des équipes dont vous trouverez ci-après une synthèse.

Yves Lyon-Caen,
Président

Le nautisme durable, une démarche utile

Une solution pour les navires abandonnés chez les professionnels

A l'initiative de la FIN, la loi n° 2016-816 du 20 juin 2016 pour l'économie bleue, portée par le député Arnaud LEROY et rapportée par Didier Mandelli au Sénat, a fait évoluer la loi du 31 décembre 1903 relative à la vente d'objets abandonnés pour prendre en compte et traiter le problème des navires abandonnés chez les professionnels du nautisme.
Grâce à cette évolution législative, les professionnels du nautisme intervenant dans la réparation, l'entretien, ou le gardiennage disposent désormais des moyens d'agir pour remédier à l'abandon de bateaux de plaisance dans leur entreprise par un client et/ou au non-paiement des factures afférentes aux prestations réalisées (cf infra).

La FIN engagée au sein des démarches éco responsables

Consciente des carences environnementales, la FIN s'est lancée dans la création d'un éco-organisme en charge du traitement des déchets pyrotechniques. Fruit d'un travail de plusieurs années, la FIN a contribué au regroupement des principales entreprises metteurs sur le marché, traduit par la création d'un éco-organisme. Agréé par le ministère de l'écologie, le 22 décembre 2015, ce dispositif est devenu pleinement_opérationnel depuis juin 2016 et permet à chaque plaisancier de rapporter ses feux et fusées périmés lorsqu'il rachète des produits neufs dans une logique de 1 pour 1.
A la fin de l'année 2016, l'APER PYRO disposait d'un réseau de 308 points de collecte avec un volume de 13 tonnes de produits pyrotechniques collectés et traités.

La FIN engagée auprès des acteurs du développement durable : le partenariat avec le Parc national de Port Cros

Poursuivant un partenariat engagé en 2014 entre la FIN et le Parc national de Port Cros autour du déploiement du label bateau bleu, l'année 2016 a été marquée par une appropriation forte et un véritable engagement des professionnels du nautisme dans la démarche. Ce sont plus de 25 entreprises qui se sont engagées dans la démarche, labélisant plus de 200 bateaux, pour améliorer leurs équipements dans le but de diminuer toute forme de rejet en mer mais également d'améliorer la sensibilisation des plaisanciers au respect du milieu marin.

La FIN, pour une filière de déconstruction conçue et mise en œuvre avec l'industrie nautique.

Concrètement aujourd'hui, l'industrie nautique déconstruit 600 bateaux par an. Depuis plusieurs années, la FIN, à travers l'APER (Association pour une Plaisance Eco Responsable) poursuit une action unique en Europe. La FIN s'est donc toujours montrée favorable à la construction d'un nouvel eco organisme. Force aujourd'hui est de reconnaitre que la proposition du gouvernement en la matière, si elle a été améliorée grâce à l'action de la Fédération, n'est pas à la hauteur des attentes.
En 2015, suite à l'instauration, dans la précipitation, de la responsabilité élargie des producteurs (REP) de bateaux de plaisance, dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte en 2015, le gouvernement a tenté d'imposer la création d'un éco organisme au 1er janvier 2017.
La Fédération des Industries Nautiques (FIN), a immédiatement alerté le Gouvernement sur les risques économiques que faisait peser, sur l'ensemble du secteur nautique, un dispositif qui ne

disposait pas d'étude d'impact réelle et sérieuse. Elle a rencontré les principales administrations concernées ainsi que les cabinets ministériels. Le Président de la FIN s'est rendu à Matignon pour demander la mise en place d'études d'impacts. En parallèle, 4 études « terrain » ont été réalisées par les professionnels du nautisme à travers l'APER. Face aux risques de précipiter une réforme non préparée, l'appel lancé par la FIN a été entendu par des députés et des sénateurs, de la majorité comme de l'opposition, qui ont décidé, dans le cadre de la proposition de loi sur l'économie bleue, de repousser l'application de la mesure au 1er janvier 2018 afin de permettre à la profession d'organiser une filière cohérente et opérationnelle. Ces parlementaires (et notamment les rapporteurs Arnaud Leroy, Député des français de l'étranger et Didier Mandelli, Sénateur de Vendée, ainsi que les Députés Christophe Caresche et Yannick Moreau et le Sénateur Michel Vaspart) ont su dépasser les logiques partisanes dans l'intérêt général.
Depuis le mois de juin, date à laquelle la loi pour l'économie bleue a été publiée, la FIN a travaillé au sein du comité de pilotage animé par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer à la rédaction du décret d'application de cette mesure. Malgré de nombreuses approximations, les alertes et propositions de modification émises par la FIN, le gouvernement a imposé aux administrations un calendrier irréaliste. La publication du décret est parue au Journal Officiel le 27 décembre 2016. Face aux nombreuses faiblesses, notamment juridiques, du texte imposé sans réelle concertation, par le Gouvernement, le conseil d'administration a décidé de déposer un recours aux fins d'annulation du décret auprès du Conseil d'Etat. Après de nombreux mois d'échanges et de dialogue, ce recours est aujourd'hui la seule issue pour reprendre les travaux et créer les conditions nécessaires à la construction de la filière REP pour les bateaux de plaisance.

Le styrène, pour un principe de précaution uniforme en Europe

En octobre 2010, l'ANSES publiait un rapport préconisant une baisse drastique des valeurs limites d'exposition professionnelle sur le styrène, en divisant par deux les niveaux existants selon le principe de précaution et sans aucune étude de faisabilité technique et économique. Depuis cette date, l'Etat français n'a de cesse de mettre en application ces recommandations, qui dotent la France de la réglementation la plus sévère au monde en la matière. Il s'agit d'un sujet d'une importance capitale pour les constructeurs français, qui risquent de se retrouver en position de distorsion de concurrence par rapport aux constructeurs des autres pays.
La FIN est parvenue à repousser la mesure de 7 ans, tout en demandant une harmonisation européenne de la réglementation sur le styrène et une simplification des critères de métrologie, mais n'a pu obtenir son annulation. Un décret et un arrêté ont été publiés le 23 mars 2016 et fixent la VLEP à 23,3 ppm indicatifs au 01/01/2017 ; puis à 23,3 ppm contraignants au 01/01/2019.
En parallèle, la FIN mène des actions pour aider les entreprises à progresser dans la maitrise des émissions et la limitation des expositions :

- Formation de référents styrène dans les entreprises (avec les CARSAT) => CQP Composite.
- Projet de guide de bonnes pratiques (avec la DGE)
- Signature d'une CNO avec la CNAMTS (maxi 25%)
- Echange de bonnes pratiques, mise en commun des données, idée d'un groupement d'achat

La FIN a alerté le gouvernement sur des mesures qui risquent d'impacter la compétitivité des entreprises Françaises et, à terme, menacer les emplois. Cette question réclame donc des mesures qui aient le même degré de contraintes sur le plan Européen.

En 2017, innover dans la relation avec le plaisancier

Pour poursuivre les actions menées par la FIN en matière environnementale au travers du programme Bateau Bleu, la FIN va s'engager dans une nouvelle dynamique en développant un outil innovant pour sensibiliser les plaisanciers et améliorer les pratiques en matière de nautisme durable.
La FIN proposera au second semestre une formation en ligne ouverte à tous (FLOT), aussi appelée MOOC (massive open online course en anglais). A travers cet outil en ligne ouvert à tous, la FIN entend contribuer à la promotion d'une pratique eco responsable, qui s'engage à protéger et à valoriser le milieu marin.

Une représentativité patronale et des accords de branche

En tant qu'organisation professionnelle d'employeurs gérant la convention collective de la branche, la FIN a dû, comme l'impose la loi, déposer un dossier de candidature, conséquent, auprès du ministère du travail pour obtenir la reconnaissance de sa représentativité au niveau de la branche. Le dossier est actuellement en cours d'examen par les services du ministère du travail.
Par ailleurs, dans le cadre de la Commission sociale, emploi et formation, deux accords ont été signés cette année avec les syndicats de salariés. Tout d'abord, le 2 mars, un accord sur les salaires minima avec la CFDT et la CFE-CGC. Ensuite, le 4 mai un accord relatif au financement des frais liés à la participation des jurys, à l'ingénierie et à l'administration des certificats de qualification professionnelle (CQP), nos diplômes de branche. Cet accord destiné à permettre le développement des CQP dans les entreprises, a été conclu avec la CFDT, la CFE-CGC, la CGT et FO.

En 2017, cette commission travaillera sur les nouvelles obligations légales en matière de négociation de branche.

Un accompagnement juridique qui a porté ses fruits

Une solution clef en main pour les navires abandonnés

Afin de permettre concrètement aux professionnels de se « débarrasser » de ces bateaux abandonnés sur leur terrain, la FIN a mis en place un nouveau service sur-mesure et accompagne les entreprises tout au long de la procédure pour vendre ces bateaux aux enchères. Ce service complet s'appuie sur un accompagnement juridique des entreprises grâce au concours d'un avocat pour la rédaction d'une mise en demeure et de la requête auprès du tribunal mais également l'organisation de la vente aux enchères du navire sur un site internet spécialisé. Il apporte aux entreprises la garantie d'une procédure juridique sécurisée et personnalisée et est proposé aux adhérents à un tarif négocié à 500 € HT pour l'ensemble de cette procédure.

Les bers roulants, la FIN obtient des simplifications

La FIN a saisi la Direction de la sécurité routière (relevant du ministère de l'intérieur) suite à la modification de la réglementation de la conduite, sur la voie publique, de tracteurs agricoles attelés de bers roulants lors des mises à l'eau ou des sorties d'eau des bateaux. La confirmation a été apportée à la FIN qu'effectivement seul le permis B est désormais exigé du conducteur. Cette mesure allège les contraintes réglementaires pour les entreprises du négoce et de la maintenance.

Les conditions générales de vente, prochainement rénovées

La FIN met à la disposition des adhérents qui s'adressent à des consommateurs, un modèle de conditions générales de vente de produits et un autre modèle pour les prestations de service, actualisés suite au renforcement de la protection du consommateur.
Le législateur a imposé un cadre juridique très lourd. Un groupe de travail interne a réuni des professionnels qui ont apporté leur concours dans la réalisation de ce travail. Ces deux documents, feront très prochainement l'objet d'une diffusion et seront accompagnés de notices explicatives.

Sécuriser l'achat et mieux accompagner le primo accédant

Avec près de 65.000 mutations de propriété par an, le marché français des bateaux d'occasion représente un poids économique indéniable. 8 transactions sur 10 sont effectuées entre particuliers. En l'absence d'obligation réglementaire spécifique et compte-tenu de la technicité des produits, certaines transactions débouchent sur de fortes déceptions chez l'acheteur (souvent primo-accédant) qui a le sentiment de s'être fait avoir et risque de s'éloigner durablement de la plaisance. Au regard de cette situation, la professionnalisation du marché de l'occasion et la sécurisation de l'acheteur font partie des sujets prioritaires du futur plan de développement de la plaisance et du nautisme. Un groupe de travail occasion a été créé au sein du Métier Négoce et Maintenance. Ce groupe s'est réuni à 5 reprises entre avril et décembre 2016 et a présenté au dernier conseil d'administration ses premières orientations.

Médiation de la consommation, en attente d'éclaircissements

Toujours dans le sens de la protection du consommateur, un dispositif de médiation des litiges de la consommation a été introduit dans le code de la consommation. Il vise à permettre au consommateur de recourir, dans chaque secteur d'activité, à un médiateur désigné par une Commission ministérielle, lors de litiges, non résolus, portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de services. Les professionnels doivent en informer leurs clients. Face à la complexité du dispositif et compte-tenu de l'absence de désignation de médiateur pour notre secteur d'activité, la FIN a saisi le gouvernement. La réponse est encore attendue…

Promouvoir et porter les intérêts de la filière nautique à l'international

Une nouvelle Directive « bateaux de plaisance »

Ce nouveau texte régissant les modalités des mises sur le marché des bateaux de plaisance en Europe est entré en vigueur le 18 janvier dernier et a fait l'objet d'un travail soutenu par le pôle technique de la FIN. La Fédération a poursuivi sa campagne de sensibilisation et d'information à

destination des professionnels pour que les entreprises puissent se préparer aux nouvelles problématiques de mise en conformité des bateaux et des équipements.

La FIN a également assuré un support opérationnel de manière continue auprès de ses adhérents.

Consciente des enjeux pour la filière, la FIN est intervenue auprès des pouvoirs publics européens et nationaux.
Unique fédération professionnelle à solliciter la Commission Européenne sur la clarification de certaines modalités d'application concernant les moteurs de propulsion, son action a permis de sécuriser la position des acteurs concernés dans notre filière. Inquiet du retard pris par l'Etat Français, le Président de la FIN a saisi le Premier Ministre en mai pour accélérer d'une part le processus de transposition en droit français et d'autre part obtenir l'accréditation de l'unique organisme de certification français ICNN. Cela a permis aux constructeurs, importateurs et équipementiers de certifier leurs produits avant l'échéance du 18 janvier 2017.

Le site internet de la FIN s'est vu complété d'une nouvelle thématique dans sa base réglementaire, point de ressource fiable et exhaustif des supports officiels pour l'application de cette réglementation (Déclarations Ecrites de Conformité, publications des textes du journal officiel), ainsi qu'un guide d'application réalisé en partenariat avec la fédération européenne EBI (European Boating Industry). C'est aujourd'hui avec un certain soulagement que nous pouvons conjuguer cette épreuve au passé, même si quelques points qui sollicitent encore toute notre attention restent à régler en ce début d'année.

L'harmonisation des formations de capitaines en Europe

La FIN a participé activement à ce système de comparaison des diplômes de capitaines en Europe au côté des Allemands, Anglais, Espagnols, Tchèques, Roumains, Croates. Les loueurs maritimes, principalement concernés par cette étude, ont participé à la journée de restitution le 16 juin 2016 à Bruxelles en présence des membres de la Commission européenne.

L'export, une nouvelle offre de services

Dans le domaine de l'export, l'année 2016 a été particulièrement marquante pour la FIN.
Le travail de la Commission Export a permis d'identifier de nouvelles attentes et de les hiérarchiser. Cette démarche a défini 3 objectifs clés : identifier des relais de croissance à l'international, promouvoir le savoir-faire de la filière et accompagner les entreprises dans leur démarche à l'international.
Une nouvelle offre de services Export a été adoptée par le conseil d'administration en novembre dernier. Désormais disponible sur le site de la FIN, elle s'adresse aux entreprises en fonction de leur degré de maturité (observation – lancement – développement). A chaque degré correspond un panel d'outils et d'opportunités. Cette palette opérationnelle a été réalisée avec le concours de différents acteurs institutionnels comme le Ministère des Affaires Etrangères.

2017 une offre complétée

Le contenu de l'offre « export » sera étoffé avec de nombreux autres dispositifs, créés par la FIN et ses partenaires au service des entreprises. Par ailleurs, la FIN entend également densifier sa présence à l'international, notamment lors de la prochaine édition du METS d'Amsterdam.

Formation : la priorité, l'emploi d'un salarié motivé et qualifié

Aujourd'hui, le secteur nautique, c'est 13 diplômes de branche, 300 stagiaires en formation CQP, plus des trois quarts en emploi à la sortie.

Le deuxième semestre 2016 a connu une phase de recrutement accrue des chantiers de construction et de leurs sous-traitants (équipementiers…). Plus de 200 futurs collaborateurs ont été formés en interne dans les entreprises, grâce au financement de l'Intérim ou de la branche, pour une opérationnalité immédiate. Le secteur doit cependant faire face à la reprise économique de secteurs concurrents en termes de compétences, (aéronautique- aérospatial en Nouvelle Aquitaine, construction navale en Pays de Loire, Bâtiment partout en France …), secteurs qui sont à la recherche de qualifications identiques en grand nombre, entrainant une vive tension sur le marché de l'emploi des techniciens composites, menuisiers agenceurs, électriciens, mécaniciens de première monte… La Fédération agit auprès des pouvoirs publics en charge de l'emploi (Régions, Pôle Emploi, Etat…) pour accompagner le vent de la croissance et anticiper ces effets de tension désastreux. Des projets de campus nautisme, sur les mêmes concepts que les campus aéronautiques, sont d'ailleurs à l'étude.

La FIN engagée dans la promotion des métiers

Face aux nouveaux besoins, la politique de communication des métiers a été relancée par la FIN. Elle a pris corps dans de multiples opérations de promotion déployées au plus près du public concerné. Panneaux, fiches métiers, guides … autant de supports visuels qui complètent des outils digitaux comme les « offres d'emploi Recherches d'emploi ». Ce service particulièrement apprécié des entreprises, affiche d'ailleurs une augmentation des dépôts des offres d'emploi émanant des entreprises depuis le deuxième semestre 2016. La FIN a également innové avec la création en 2016, en partenariat avec la région Nouvelle Aquitaine, d'une exposition itinérante présentée au Grand Pavois et au Nautic de Paris (voir infra).

2017, des perspectives optimistes

Les recrutements en Négoce et Maintenance (mécaniciens, agent de maintenance, technico commerciaux) ou prestations de services évoluent positivement… La filière distribution - commerce investit elle aussi dans les embauches après quelques années d'attente ou de repli. La variable d'ajustement que sont les départs en retraite a joué à plein pendant la période de crise. La filière Construction tire toujours l'emploi industriel. Les plans d'embauches se renouvellent. 350 stagiaires seront accueillis dans les centres de formation.
La promotion de nos métiers sur des salons, par voie de presse sera, par conséquent, un axe fort pour l'année qui vient. Une attention particulière sera porte à la promotion des métiers techniques nautiques (Ingénieurs, bureaux d'études, techniciens, agents), traditionnellement masculins, vers un public de jeunes lycéennes, ou étudiantes. Des marraines nautiques et maritimes issues de nos entreprises, référentes et expérimentées, seront amenées à témoigner de leur métier et de leur passion.

Le nautisme, un projet, des territoires

Nautic de Paris, la 1ère Journée des territoires

En organisant la 1ère Journée des territoires au Nautic de Paris, le 7 décembre dernier, la Fédération des Industries Nautiques a adressé un message : le nautisme est avant tout un projet des territoires. Ce projet s'appuie sur un patrimoine, une histoire et des valeurs communes. Il se développe aujourd'hui naturellement sur une volonté partagée qui respecte les particularités de chacun tout en conservant un objectif essentiel et commun, celui de conserver à notre pays, son statut de puissance nautique de premier rang.

En répondant à notre appel, la participation de plusieurs élus régionaux et de plusieurs experts a fait de cette journée, un succès pour les 3 objectifs assignés : être un espace de rencontres et d'échanges, de mise en lumière des initiatives remarquables conduites au sein des territoires et un lieu d'engagement et de décision.

La qualité et la diversité des initiatives qui ont été présentées, l'importance des échanges qui ont pu s'y dérouler, le nombre de participants qui ont assisté à la conférence de l'après-midi ont également participé grandement au succès de cette journée. Cette journée a démontré que le nautisme est une richesse, une composante forte de l'image et de l'identité des territoires. Enfin cette conférence a permis la présentation de l'étude économique sur les retombées du nautisme et de la plaisance que nous avons conduite en Bretagne. Les résultats sont éloquents et montrent que les estimations antérieures étaient minorées fortement.

Renouer avec la réalité économique du nautisme : la première étude régionale en Bretagne

Convaincue que les retombées économiques du nautisme et de la plaisance doivent être mieux appréciées au regard de leurs apports pour les économies littorales, la Fédération des Industries Nautiques s'est appuyé sur l'action expérimentale qu'elle avait menée avec le conseil départemental du Morbihan en 2015, pour organiser la première étude sur les retombées économiques à l'échelle régionale. Les résultats ont été présentés, en lien avec Bretagne Développement International (BDI) le 7 décembre dernier.

A travers les retombées directes et indirectes de l'ensemble de ses composantes - entreprises de production et de services, ports de plaisance, centres nautiques – la filière nautique bretonne a ainsi pu être valorisée à hauteur de 1,8 Milliards d'euros et 7 440 emplois, c'est-à-dire bien au-delà des enquêtes réalisées jusqu'ici.

Cette démarche pilote a surtout permis de valider une méthodologie précise et opérationnelle « duplicable » sur les autres régions.

L'ambition de la FIN est de disposer d'un « observatoire » sur l'ensemble des territoires littoraux et consolidable au niveau national. D'ores et déjà des collaborations se nouent avec 4 autres Régions.

Consolider le yachting professionnel en PACA et en Corse

Dans le monde, 5 600 yachts de plus de 30 mètres génèrent 27 milliards d'€ de retombées économiques. En France, près d'un tiers de la flotte mondiale évolue entre Provence Alpes Côte d'Azur et Corse, ce qui représente environ 3 milliards d'€ de retombées économiques directes et indirectes.

Plus de 20 000 emplois sont concernés dans la conception, la construction, la maintenance, les avitaillements, les services, les ports et les secteurs connexes.

Après un travail de plusieurs années, la Fédération des Industries Nautiques a mis à la disposition de la grande plaisance un nouveau cadre contractuel pour exercer son activité en toute sécurité. Cette démarche s'est engagée à la suite de l'arrêt rendu par la Cour de Justice de l'Union Européenne, le 22 décembre 2010, dans l'affaire « Bacino charter ». Ce dernier a profondément bouleversé les règles notamment fiscales dont relève l'exploitation commerciale des yachts. Ces évolutions, dans un contexte de concurrence accrue entre pays méditerranéens, ont mis en danger la compétitivité des sociétés françaises et toute l'activité du Yachting professionnel - chantiers, vendeurs, loueurs, services, armateurs, équipages, secteurs touristiques et marchands.

Consciente des enjeux économiques notamment pour la Région PACA et la Corse, la FIN a travaillé à la recherche de solutions viables, pérennes et compatibles avec le droit européen, en lien avec les services de l'Etat comme la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects, la Direction de la Législation Fiscale, le Registre International Français et les autorités régionales. Le fruit de ce travail a été présenté à près de 200 professionnels, le 9 septembre dernier.

En mettant à la disposition de tous les professionnels, gratuitement, un dispositif composé d'un nouveau contrat approuvé par les services de l'Etat, dit Contrat de croisière, et d'un accompagnement pour obtenir une licence d'opérateur de voyages, condition nécessaire à l'utilisation de ce contrat, la FIN entend ainsi contribuer utilement au développement du yachting professionnel en France qui se devait de retrouver, sous certaines mesures, des conditions fiscales compétitives.

Développer des partenariats régionalisés : l'exemple Corse

L'Agence de Développement Economique de la Région Corse, dans le cadre du Programme Régional dédié au Nautisme et à la Plaisance, baptisé CapNautic, est chargée d'accompagner le développement des entreprises de la Corse par du conseil et des services de qualité. Elle a souhaité spécifiquement développer ses actions en faveur des entreprises du nautisme en s'appuyant sur l'expertise de la FIN.

Ce partenariat, souscrit en février 2011, se matérialise par la présence d'un chargé de mission sur le terrain, qui œuvre en étroite collaboration avec l'ADEC ainsi que les différents acteurs du secteur. Son action a contribué à l'élaboration et la mise en œuvre de différents projets structurants par l'ADEC, tant au niveau de la stratégie régionale que dans le cadre des différents programmes européens dans lesquels la Collectivité Territoriale de Corse était engagée. Compte tenu de son bilan positif et afin de poursuivre la dynamique engagée dans la filière du nautisme, le partenariat avec la FIN a été reconduit et une nouvelle convention signée au Nautic 2016.

Accompagner de nouveaux salons nautiques : l'exemple des Nauticales

Au regard de l'importance qu'occupe désormais ce salon pour la distribution de bateaux en France, la FIN a accordé son parrainage officiel en matière de salon grand public à l'organisation du Salon nautique « Les Nauticales » et de son délégataire actuel. Sans contrepartie financière,

la FIN s'engage à apporter son concours à la réussite des Nauticales, sous diverses formes. Les adhérents de la FIN – exposants y bénéficieront d'une remise.

Evolution des modes de consommation, la synergie avec l'Occitanie Pyrénées Méditerranée

En 2016, la FIN a poursuivi des travaux de recherche, en collaboration étroite avec la Région Occitanie- Pyrénées Méditerranée et la CCI Occitanie. Les facteurs clés de succès d'une offre de vente de bateaux neufs en copropriété gérée par un professionnel ont été recherchés en testant une offre fictive « My simply Boat ». Une vidéo présentant les principaux enseignements a été réalisée et les résultats complets sont disponibles sur www.fin.fr.

La promotion de la formation : 1 exposition itinérante avec la Nouvelle Aquitaine.

Présentée pour la 1ère fois lors de la dernière édition du Grand Pavois, cette exposition a bénéficié d'un soutien de la FIN lors du dernier Nautic de Paris. Composé d'ateliers de découvertes de 4 métiers : composites, menuiserie, maintenance, mécanique, ce coup de projecteur sur les métiers de l'industrie nautique tourne désormais chaque semaine dans les collèges, lycées, centres d'information ou de documentation, maisons de l'emploi… et renseigne sur les diplômes, durées, centres agréés, financements.

2017, poursuivre les synergies territoriales

La FIN entend développer davantage ses liens avec les territoires.
Des travaux sont engagés à plusieurs niveaux. Ils s'inscrivent aussi dans le développement de la commission de l'action territoriale. La FIN souhaite faire du Nautic de Paris un lieu dédié à cette France nautique.

L'industrie nautique, acteur de l'économie bleue

La FIN a souhaité mieux développer son influence auprès des pouvoirs publics nationaux. Pour cela, elle est devenue un acteur très actif pour que le nautisme et la plaisance soit enfin reconnus comme un acteur de la croissance bleue.

La Confédération du Nautisme et de la Plaisance, une reconnaissance officielle par le Président de la République en écho à la 1ère conférence annuelle.

« *La France reste le pays de la navigation de plaisance […] les acteurs se sont réunis avec la Confédération du Nautisme et de la Plaisance. Le moment est venu d'appuyer cette institution pour créer une structure interministérielle qui se réunirait au moins une fois par an pour évoquer les enjeux de cette filière, en y associant bien sûr le Cluster Maritime Français.* »

François Hollande, Président de la République, le 8 novembre 2016.

La Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP) a organisé le 12 octobre à Paris sa 1ère conférence annuelle. Devant 300 personnes venues de toute la France, en présence d'élus nationaux et régionaux, cette journée a permis de souligner les apports essentiels du nautisme et de la plaisance au développement et à la prospérité économique des territoires métropolitains et ultramarins, territoires littoraux comme eaux intérieures. Tous les participants ont exprimé leur souhait que l'économie soit remise au cœur de la Stratégie Nationale Mer et Littoral. Les débats

ont aussi mis en lumière la nécessité de lever les freins considérables à l'essor des activités de nautisme et de plaisance, par un effort de simplification des textes et des procédures consultatives dont la « loi sur la croissance bleue » n'a fait qu'entamer le travail.
Enfin, cette journée a témoigné de la mobilisation des acteurs régionaux et locaux aux côtés des acteurs privés pour créer un cadre interministériel de concertation et de décision permettant à tous d'agir en convergence. Cet appel a été entendu par le Président de la République, aux assises de la mer à la Rochelle, le 8 novembre.

La FIN membre du comité France maritime

Lors des assises de la mer, le Président de la République avait aussi annoncé la constitution autour du SG Mer d'un comité France maritime, regroupant 8 filières industrielles et les exécutifs régionaux.
Défini, lors de son lancement en janvier, comme le « *centre opérationnel d'un navire, apte à prendre en toutes circonstances les bonnes décisions* » ce nouveau venu s'inscrit dans la perspective du doublement de l'économie maritime mondiale annoncé par l'OCDE à l'horizon 2030. Il s'agit de mettre tout d'abord en avant des sujets transversaux, intéressant les différentes filières qu'il regroupe afin de « *construire un fort esprit de solidarité entre les acteurs rassemblés dans l'équipe de France du maritime* » selon la déclaration de Vincent Bouvier, SG mer.

2017, pour une nouvelle donne politique du nautisme et de la plaisance.

Le Plan de développement du nautisme et de la plaisance permet de donner un horizon politique à l'action de la FIN sur le plan institutionnel. La FIN entend également contribuer à la création d'une amicale d'élus, et notamment de parlementaires, pour que soit mieux promues les valeurs du nautisme et de la plaisance Française au sein des assemblées.

La communication de la FIN, la modernité au service de la proximité

En 2016, la FIN s'est employée à modifier profondément sa communication. Une stratégie de communication a été élaborée et mise en œuvre, afin de répondre à deux objectifs principaux ; moderniser l'image de la FIN et améliorer sans cesse la relation de proximité avec les adhérents. L'ensemble des actions menées en 2016 s'est inscrit dans cette dynamique. Ainsi, le document référence de la filière « Les chiffres clés du nautisme » a été repensé afin de donner naissance à une nouvelle version disponible au format FlipBook, permettant, outre une modernisation du contenu, une lecture plus conviviale et plus interactive (zoom, téléchargement, partage sur les réseaux sociaux …). Par ailleurs, les relations presse ont été externalisées, pour développer une communication plus soutenue vers les médias, nouer des relations plus étroites avec les journalistes mais aussi élargir le cercle des contacts médias (presse éco et PQR notamment, TV).

Une FIN « 3.0 »

Amorcé il y a 2 ans, le virage digital de la FIN entre désormais dans sa dernière phase d'évolution. Lancée en décembre 2015, la nouvelle version du site internet www.fin.fr, a répondu à de nouvelles exigences : offrir un meilleur service aux adhérents et positionner la FIN comme l'animateur de la communauté nautique digitale. En 2016, le site a bénéficié d'une version 1.2 pour notamment en améliorer l'accessibilité, la lisibilité et la recherche d'informations. En 2016,

fin.fr a rassemblé près de 100 000 visiteurs pour 560 000 pages vues et s'est doté d'une e-lettre d'information hebdomadaire. Celle-ci compte actuellement 1 600 abonnés (dont 50% de professionnels). Parmi les professionnels, 60% font partie d'entreprises adhérentes contre 40% de non-adhérentes, ce qui lui permet d'agir comme un canal de diffusion et de promotion.

Une plateforme d'intelligence collective au service du plan de développement

En 2016, la FIN a également innové en lançant NauticLab.fr, plateforme collaborative ouverte à tous les professionnels pour bâtir collectivement la filière nautique de demain. La promotion de cet outil a été faite à l'aide, entre autres, d'une vidéo en motion design présentant la démarche, diffusée sur un support innovant (vidéo flyer). Nauticlab a également fait l'objet d'un traitement particulier sur les salons.

Les nouveaux espaces salons de la FIN

Véritables lieux d'échanges avec les professionnels et de rencontres avec ses adhérents, les salons revêtent une importance particulière pour la FIN en termes de communication. Les stands ont ainsi été totalement repensés cette année, dans une optique d'accueil des professionnels (stand convivial proposant de nombreux espaces de travail et de rendez-vous), de proximité avec la profession (représentation de l'ensemble des métiers de la filière), et de modernisation (écrans digitaux, design). Cette refonte des stands s'est effectuée dans une logique de planification et de totale maîtrise des coûts pour les 3 années à venir.

2017, vers un nouvel extranet FIN et des nouveaux outils de promotion du salon de Paris.

L'équipe travaille actuellement à la mise en place d'un nouvel extranet qui va assurer la gestion de la base des professionnels du nautisme, des partenaires et des clients FIN mais également toute l'activité commerciale et les services aux adhérents (suivi, annuaire, annonces, documentation, etc.). Ces nouveaux outils vont permettre de remplacer les actuels devenus obsolètes avec des objectifs multiples : gains de temps sur les tâches opérationnelles, recueil d'informations qualifiées sur les professionnels du nautisme (personnes clefs dans les entreprises, savoir-faire, présence sur les salons…) afin de faciliter les opérations de communication, apporter une meilleure valorisation des sociétés, recruter de nouveaux adhérents, améliorer les services existants et ceux à venir... Démarrés en septembre, ces travaux se termineront en septembre 2017 pour être présentés au prochain Nautic. Dans le cadre de la reprise des salons, l'équipe digitale de la FIN a également prêté main forte à Nautic Festival pour remettre en place des outils digitaux liés à l'organisation du Nautic de Paris 2017 (Nouveau site web public, portail de services pour les exposants, gestion commerciale et de suivi des exposants, newsletters et enquête en ligne, billetterie et Outils de gestion des plans).

2017, la professionnalisation de la communication se poursuivra

La stratégie mise en place se poursuivra pour communiquer de manière plus étroite encore avec les professionnels et élargir le rayonnement de la FIN. Le système d'information aux adhérents, le logo FIN, la charte seront ainsi repensés, les nouveaux stands de la FIN sur les salons seront encore améliorés. Mais surtout, la communication de la FIN s'emploiera à mettre en lumière les actions mises en place dans le cadre du plan de développement de la filière.